

Délibération n°12

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
55

Nombre de votants :
55

Date de convocation :
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
12 octobre 2022

**Objet : Agence d'Urbanisme
et de Développement
Clermont Métropole :
programme mutualisé,
approbation de la convention
2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène

Rapport n°12 – Agence d’Urbanisme et de Développement Clermont Métropole : programme mutualisé, approbation de la convention 2022

Vu le code de l’urbanisme notamment l’article L132-6,
Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20170328.12 du conseil communautaire du 28 mars 2017 par laquelle RLV a décidé d’adhérer à l’agence d’urbanisme,

Considérant que l’agence d’urbanisme Clermont Métropole a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d’aménagement dans un souci d’harmonisation des politiques publiques,

Considérant que ses compétences couvrent des missions permanentes d’observation, de prospective, d’études, d’animation et d’assistance à maîtrise d’ouvrage dans les domaines du développement du projet urbain, du développement social, de l’environnement, du domaine économique, de l’aménagement du territoire, des mobilités,

Considérant qu’elle est une instance de partage avec les autres EPCI,

Considérant qu’un programme annuel mutualisé est élaboré conformément aux axes de développement fixés à l’agence d’urbanisme, programme composé d’actions communes aux différents membres et d’actions spécifiques à chaque territoire,

Considérant que pour RLV, l’agence d’urbanisme interviendra en 2022 spécifiquement dans les domaines suivants :

- Projet de territoire Riom Limagne Volcans : Appui au suivi et évaluation du projet ;
- L’observatoire de la mobilité, et plus particulièrement sur la mobilité des publics fragiles ;
- L’observatoire économique et l’observatoires du tourisme, en tant que baromètres et outils d’expertises ;
- L’élaboration d’un outil visant à orienter la requalification des friches (renaturation, réhabilitation...) en vue de financement ADEME (fond friches dans le cadre du plan de relance) ;
- La réalisation d’un état des lieux de la situation du système alimentaire territorial en vue de la création d’un observatoire ;
- L’étude sur le parcours résidentiel spécifiques des seniors dans la continuité du Plan Local d’Habitat et du Schéma Départemental de l’Habitat ;
- L’élaboration du projet prospectif et stratégique « Demain Le Grand Clermont », à l’échelle du Grand Clermont, qui vise à préfigurer l’avenir du SCoT ;
- L’animation du réseau départemental des « Petites Villes de Demain » dont RLV et trois de ses communes (Châtel-Guyon, Mozac et Volvic) font partie ;

Considérant le projet de convention de partenariat pour 2022, annexé à la présente délibération,

Considérant que le montant de la contribution de la communauté est calculé sur la base de 1,80 € par habitant, soit 124 471,80 € auquel il convient d’ajouter 5 000,00 € pour l’animation de l’Observatoire Stratégie Economie (OSE) Clermont et 4 000,00 € pour l’animation de l’Observatoire du Tourisme, soit une participation totale de 133 471,80 €,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l’urbanisme, et à l’unanimité, décide :

- **D’approuver la convention de programme mutualisé 2022 avec l’Agence d’Urbanisme et de Développement Clermont Métropole ;**
- **D’autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents s’y rapportant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 05 octobre 2022**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELIB2022100412-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Convention partenariale 2022

Entre d'une part,

Riom Limagne et Volcans, sise 5 Mail Jost Pasquier à RIOM (63200), représenté par Monsieur Frédéric BONNICHON, agissant en qualité de Président, autorisé par délibération n°20221004-12 du conseil communautaire du 04 octobre 2022,

Et d'autre part,

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, sise 68Ter avenue Édouard Michelin à Clermont-Ferrand (63100), représentée par Monsieur Grégory BERNARD, Président, ci-après désigné « l'Agence »

Préambule

L'Agence, créée en 1998 sous la forme d'Association Loi de 1901, permet que soient menées études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres au titre de l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme qui spécifie les missions des agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions « *de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques, de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine, d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines* ».

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale définissent chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé pour lequel ils sollicitent, de leurs différents membres, le versement de cotisations ou de subventions permettant la réalisation de leur programme.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre selon lesquels le montant de la subvention annuelle de Riom Limagne et Volcans est consacré à la mise en œuvre du programme de travail global mutualisé de l'Agence.

Il est rappelé que les compétences de l'Agence couvrent des missions permanentes d'observation, de prospective, d'études, d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement des adhérents dans les domaines du développement du projet urbain, du développement social, de l'environnement, du domaine économique, de l'aménagement du territoire, des déplacements. Il est rappelé que les charges de l'Agence sont assumées par les membres de l'Agence grâce aux subventions sollicitées auprès de tous les membres sur la base du programme mutualisé d'activité et d'actions.

Le montant de la subvention de Riom Limagne et Volcans, ainsi que les subventions des autres collectivités, de l'État et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence. La subvention de Riom Limagne et Volcans est ainsi arrêtée annuellement.

Article 2 : Contenu du programme de travail

L'Agence sera chargée de l'application du programme annuel mutualisé. Cette année le programme de travail mutualisé a été formalisé en 8 champs d'intervention afin de répondre au mieux au contexte interne de l'agence (redéfinition du projet Agence acté par les élus) et au contexte des adhérents de l'agence. En annexe n°1, le programme partenarial 2022 détaillé voté aux instances :

- | | |
|----------------------|------------------|
| 1. Se réinventer | 5. Inclure |
| 2. Planifier | 6. Se nourrir |
| 3. Ménager l'espaces | 7. Se développer |
| 4. Se loger | 8. Se connecter |

Au sein du programme partenarial annuel d'actions mutualisées, pour lequel Riom Limagne Volcans bénéficiera de l'accès aux travaux de l'Agence, et notamment des observatoires celle-ci interviendra plus particulièrement en 2022 sur les projets suivants :

1. Projet de territoire Riom Limagne Volcans

- Appui au suivi et évaluation du projet de territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS adopté en Conseil communautaire le 1er février 2022

2. Mobilités

- Suivi enquête mobilité EMC2
- Mise en visibilité de l'étude à l'échelle régionale (URBA4) des mobilités innovantes et autres sujets prospectifs sur les mobilités de demain : Mobilités durables en faible densité, logistique urbaine, marchabilité...
- Participation à Orbimob

3. Développement économique, en lien avec l'études friches à poursuivre dans la continuité

- Mise à disposition de l'Atlas
- Élaboration d'un outil visant à orienter la requalification des friches (renaturation, réhabilitation...) en vue de financement ADEME (fond friches dans le cadre du plan de relance). Mise en œuvre sur le territoire RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

4. Mise en œuvre d'études sur des publics spécifiques dans la continuité du PLH et du Schéma Départemental de l'Habitat

- Etude sur le parcours résidentiel des séniors sur le territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS et l'offre résidentielle spécifique

5. Observatoire du tourisme

- Enquête clientèle
- Expertise sur le tourisme gourmand

6. Observatoire économique

- Baromètre économique Riom Limagne Volcans : chiffres clés.
- Publication biannuelle de l'évaluation quantitative du foncier disponible sur le périmètre de Riom Limagne Volcans
- Expertise sur les industries du futur (sous le pilotage du Pôle métropolitain)

7. Habitat

- Étude à l'échelle départementale de la demande sociale en logement (déclinaison locale du rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement)

8. Défis Pôle métropolitain

- Défi Allier : diffusion des méthodes et résultats des observations des usages et fréquentations en bord d'Allier et mise en tourisme de la rivière par la coordination des projets de pôles de service et d'animation en bord d'Allier (lieux de baignade, maisons de site)
- Défi mobilité: schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise

9. Réalisation d'un état des lieux de la situation du système alimentaire territorial en vue de la création d'un observatoire
10. Par ailleurs, il est à noter que l'agence élabore le **projet prospectif et stratégique « Demain Le Grand Clermont »**, à l'échelle du Grand Clermont, qui vise à **préfigurer l'avenir du SCoT**.
11. Enfin, l'agence anime le **réseau départemental des Petites Villes de Demain** qui réunit, plusieurs fois dans l'année, les chefs de projet des collectivités lauréates, dont RIOM LIMAGNE ET VOLCANS et trois de ses communes (Châtel-Guyon, Mozac et Volvic) font partie.

Article 3 : Participation financière

Riom Limagne et Volcans apporte son concours financier au fonctionnement de l'Agence pour la réalisation de son programme mutualisé, sur la base d'une contribution de 1,80 € par habitant. Les données démographiques publiées par l'INSEE au 1er janvier 2022 précisent que la population du territoire de Riom Limagne et Volcans s'élève à 69 151 habitants.

La participation 2022 de Riom Limagne et Volcans à l'Agence d'Urbanisme est donc de :

→ Programme mutualisé	124 471.80 €
→ Animation de l'Observatoire Stratégie Économie (OSE),	5 000.00 €
→ Animation de l'Observatoire du Tourisme porté par l'Agence	4 000.00 €

La participation 2022 de Riom Limagne et Volcans à l'Agence d'Urbanisme est donc de **133 471.80 € / Cent trente-trois mille quatre cent soixante et onze euros et quatre-vingt cents.**

Article 4 : Modalités de règlement

Riom Limagne et Volcans procédera au versement d'une subvention de **133 471.80 euros** en deux fois sur le compte bancaire de l'Agence :

- Un acompte de 50 % à la signature,
- Le solde en octobre 2022.

Le versement sera effectué sur le compte bancaire de l'observatoire ouvert au nom de CLERMONT METROPOLE Agence d'urbanisme et de développement :

IBAN	FR76 1871 5002 0008 7794 3200 857			BIC	CEPAFRPP871
banque	18715	guichet	00200	compte	08779432008
clé	57	Domiciliation	CE AUVERGNE LIMOUSIN		

Article 5 : Modes opératoires

L'Agence est chargée de l'application du programme annuel mutualisé et global défini par son Conseil d'Administration. L'Agence assure la diffusion des analyses et documents qu'elle réalise conformément aux instructions des organismes qui participent à son financement. L'Agence est soumise au contrôle prévu par les lois et règlements au titre d'association bénéficiaire de subventions publiques. Elle s'engage, à ce titre, à fournir à Vichy Communauté un rapport général d'activités, les comptes et bilans certifiés de l'année 2021, ainsi que tous justificatifs et tous documents budgétaires et comptables qui pourront lui être demandés.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELIB2022100412-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature et est conclue pour l'année 2022.

Fait en deux exemplaires originaux, à Riom le 05 octobre 2022,

Pour Riom Limagne et Volcans	Pour l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
	
Frédéric BONNICHON Président	Grégory BERNARD Président

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20221004-DELIB2022100412-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Annexe 1 : programme partenarial mutualisé 2022



PROGRAMME PARTENARIAL 2022

Assemblée Générale Ordinaire 14/04/2022

AXES	PROJETS	JOURS
SE REINVENTER	Construction du projet d'agence	200
	Structuration et animation du réseau des adhérents de l'Agence et du programme partenarial	100
	Réflexion sur l'optimisation de l'administration et le traitement des données - dont mutualisation d'échelle régionale URBA4	50
	Conception et déploiement d'une fonction de veille, capitalisation, sensibilisation et débat des savoirs territoriaux et prospectifs	200
	Préfiguration et structuration d'un réseau d'expertise scientifique	40
	Participation aux réseaux nationaux FNAU et régionaux URBA4 (participations clubs, journées, Réunions)	100
	Préfiguration d'un observatoire environnemental (biodiversité)	30
	Réalisation d'un Atlas prospectif d'échelle régionale - URBA4	60
	Contribution au programme de recherche POPSU 2 - Métropoles	40
	Préfiguration d'une mission photographique prospective pour 2023	10
	Enquête prospective sensible sur l'attachement commun au territoire	20
PLANIFIER	Demain le Grand Clermont - Démarche prospective	70
	Préfiguration partenariale agence mission SCOT 2023	15
	Projet de territoire THIERS DORE ET MONTAGNE	70
	Suivi / évaluation du projet de territoire de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	30
	Suivi et évaluation des projets de territoire de Vichy Ville et Vichy Communauté	70
	Contribution au Club PLUj - URBA4	15
	Animation du volet pédagogique PLU METROPOLE (PLUM)	15
	ORT CAM – convention et déclinaisons préopérationnelles sur le volet urbanisme favorable à la santé (ARS-URBA4)	60
	Appui à l'animation du réseau DDT63 Petites villes de demain	15
	Valorisation des travaux sur les îlots de chaleur urbains et préfiguration d'un travail prospectif sur la qualité de vie urbaine et changement climatique	20
	Etude Trames vertes et bleues dans le SRADETT - URBA4	5
	Suivi des projets urbains :GOU ST-JEAN + EUROSPAN AULNAT	10
MENAGER L'ESPACE	Conception et animation d'une réflexion prospective partenariale ZAN et modèle de développement Territorial	60
	Etude d'identification des Friches - Thiers Dore et Montagne	80
	Etude d'identification des Friches - Riom Limagne et Volcans	5
	URBA 4-ADEME - Outil Trajectoire 2 degrés	10
	Etude de faisabilité sur un Organisme Foncier Solidaire - Phase préliminaire	33
SE LOGER	Observatoire Habitat (OH) - Observation métropolitaine CAM	60
	AMI Logement d'abord - Observatoire Habitat (OH) - Demande sociale	21
	Observatoire Habitat (OH) - Observation permanente	10
	Observatoire Local des Loyers (OLL) socle	121
	Observatoire Local des Loyers (OLL) / Etude thématique (passoires thermiques)	65
	AMI Logement d'abord - Observatoire du sans-abrisme et mission squat	31
	Etude Logements vacants - VICHY	30
	Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) : Déclinaison du volet lutte contre la vacance	35
	Etude sur l'habitat des séniors à Riom Limagne et Volcans	20
	Ateliers Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) - URBA4/DREAL	10
	Etude de faisabilité sur la délégation des actes à la pierre	10

AXES	PROJETS	JOURS
INCLURE	Notre Observatoire Urbain et Social (NOUS) - socle	220
	Préfiguration positionnement sur nouveau contrat de ville	20
	NPNRU - outil cartographique de suivi	31
	NPNRU - Suivi et évaluation du protocole	20
SE NOURRIR	Projet alimentaire territorial (PAT) - Portrait du système alimentaire	66
	Etude sur l'aide Alimentaire dans le Puy-de-Dôme -PRECARITE ALIMENTAIRE	37
	Etude sur l'aide Alimentaire dans le Puy-de-Dôme - Poursuite animation (DTES)	10
SE DEVELOPPER	Préfiguration d'une étude sur les métabolismes économiques de la Métropole et de son aire d'influence	15
	Préfiguration d'une étude sur les métabolismes énergétiques de la Métropole et de son aire d'influence	15
	Accompagnement Défi Allier	200
	Observatoire Stratégie Economie (OSE)- Etude Actions Industrie 4.0	105
	Observatoire Stratégie Economie (OSE) - SOCLE	33
	Observatoire du Tourisme (socle + enquête clientèle + expertise Tourisme gourmand)	100
SE CONNECTER	Préfiguration d'une réflexion sur les mobilités et connectivité... Incluant ODM	18
	Accompagnement de la Métropole sur la logistique urbaine durable	10
	Accompagnement Plan de circulation et stratégie stationnement	7
	Desserte Nord-Est Métropole : mission d'expertise	10
	Suivi enquête mobilité EMC2	30
	Accompagnement à la réalisation du programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire Clermontoise	70
	Suivi des études INSPIRE	5
	URBA4-Mobilité Innovante	17
	Accompagnement de la stratégie de développement de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne	10
	Suivi de la mise en œuvre du PDU	30
	Zone à Faibles Emissions (ZFE)	10
	Gare routière – suivi étude de faisabilité	14
TOTAL PROGRAMME MUTUALISE		2932
ADMINISTRATION SUPPORT	Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne - Administration, Animation	150
	AGENCE : Administration / Management de la structure	370
	Communication Agence : rapport d'activités, site internet, newsletter, réseaux sociaux	462
	Temps interne Agence : réunions collectives, mise à jour de Bubble Plan, Eurécia, entretien professionnel, présentation aux nouveaux arrivants....	60
	Informatique : maintenance et gestion	150
	Logistique / Moyens généraux / Documentation	128
	Formation / Séminaires, conférences, journées thématiques	125
	Fonction de délégués du personnel	46
TOTAL FONCTIONS ADMINISTRATION-SUPPORT		1491
TOTAL PROGRAMME MUTUALISE + ADMIN ET SUPPORTS		4423
nombre de jours travaillés 2022 (ETP)		4723
Réserve pour programmation partenariale mi-parcours		-300